|  |
| --- |
| **Outil 7 : Code de conduite pour les volontaires communautaires engagés dans la gestion de scas de protection de l’enfant.** |

**Définition :** l'outil intitulé « Code de conduite du volontaire communautaire » décrit les normes éthiques qu'un volontaire communautaire doit respecter dans son rôle.

**Objectif de l'outil :** fournir aux organisations de protection de l'enfant des règles et des normes importantes à mettre en place lorsqu'elles engagent des volontaires communautaires pour le compte de l'organisation. Ceci est particulièrement important en raison des dynamiques de pouvoir au sein de la communauté et des risques d'abus de pouvoir.

**Quand utiliser cet outil ?** Il est recommandé d'utiliser cet outil pendant le processus d'accueil des volontaires communautaires.

**Conseils** : si votre organisation dispose déjà d'un code de conduite, il est suggéré d'examiner cet outil pour voir si des éléments manquent, et pourraient être incorporés pour les rôles des volontaires. Pour les organisations qui n'ont pas de code de conduite, cet outil peut être utilisé ou adapté aux besoins de l'équipe. Il est suggéré qu'un collègue des ressources humaines ou un membre de la direction assure la mise en œuvre et le suivi du code de conduite.

Le code de conduite devrait être traduit dans une langue que les volontaires de la communauté peuvent lire. S'ils sont peu alphabétisés, le code de conduite doit être lu et expliqué pour en assurer la compréhension. Tous les volontaires communautaires doivent recevoir une copie du code de conduite et être informés de l'endroit où ils peuvent chercher des informations ou signaler des violations du code à l’étape de leur intégration.

**CODE DE CONDUITE POUR LES VOLONTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ [[1]](#footnote-1)**

**Objectif**

Ce code de conduite vise à garantir que le personnel de l’organisation de PE et les volontaires communautaires se comportent avec dignité et respect, entre eux, et avec les enfants, les familles et les communautés avec lesquels ils travaillent. Ce code de conduite est conçu pour fournir des directives claires aux volontaires afin qu'ils se comportent d'une manière conforme à leur rôle et à leur engagement envers les valeurs de (nom de l'organisation) et les normes de protection des enfants.

**Mes rôles et responsabilités en tant que volontaire communautaire**

1. Je respecterai les autres.

Ce que je ferai

* 1. Respecter les droits de toutes les personnes sans aucune forme de discrimination.
  2. Agir toujours de manière équitable et honnête et en traitant les gens avec dignité et respect.
  3. Préserver la réputation professionnelle de (nom de l'organisation), en respectant les politiques et les normes de protection des enfants.
  4. Ne participera aucune forme de discrimination, de harcèlement ou d'abus (physique, sexuel ou verbal), d'intimidation ou d'exploitation, ni ne porterai atteinte de quelque manière que ce soit aux droits d'autrui.

1. Je travaillerai activement à la sauvegarde des droits des enfants et des jeunes

Ce que ferai :

* 1. Adhérer à la Politique de Sauvegarde de l’enfant dans mes relations avec les enfants et les jeunes, leurs familles et les communautés qui participent aux programmes, projets, processus, événements et activités.

Ce que je ne ferai pas :

* 1. S'engager dans toute forme d'activité sexuelle ou développer des relations physiques/sexuelles avec toute personne âgée de moins de 18 ans, quel que soit l'âge de consentement au niveau local.
  2. Divulguer des informations sur les condamnations pénales, les accusations ou les procédures civiles relatives à la maltraitance des enfants, que ce soit avant ou pendant la durée de mon contrat.

1. Je m'engage à respecter des normes élevées de conduite personnelle et professionnelle lors de mon bénévolat pour (nom de l'organisation).
2. Ce que je ferai :
   1. Veiller à ce que mon comportement ne mette pas en péril la neutralité de (nom de l'organisation).
   2. Être ouvert et honnête dans mes relations avec (nom de l'organisation).
   3. Déclarer toute condamnation pénale ou toute accusation pénale à mon encontre.
   4. Assurer la bonne utilisation des ressources de (nom de l'organisation) et les protéger contre le vol, la fraude ou d'autres dommages.

Ce que je ne ferai pas :

* 1. Rechercher un gain ou un avantage personnel ou familial dans mes relations avec ou au nom de (nom de l'organisation).
  2. Accepter des pots-de-vin, des cadeaux importants[[2]](#footnote-2) , des faveurs de valeur financière ou d'autres services offerts dans le cadre de mon volontariat.
  3. Se comporter d'une manière qui crée un risque pour ma sécurité ou celle des autres.
  4. Boire de l'alcool ou utiliser toute autre substance qui affecte ma capacité à faire mon travail.
  5. Posséder ou tirer profit de la vente de biens ou de substances illicites.
  6. Utiliser des équipements informatiques, des téléphones portables, des caméras vidéo et numériques ou d'autres équipements pour visualiser, télécharger, créer ou distribuer du matériel inapproprié, y compris, mais sans s'y limiter, du matériel pornographique, diffamatoire, abusif, sexiste, raciste ou autrement exploitable.
  7. Echanger de l'argent, un emploi, des biens ou des services contre des relations sexuelles, y compris des faveurs sexuelles ou toute autre forme de comportement humiliant, dégradant ou d'exploitation.
  8. divulguer à d'autres personnes des informations privées ou confidentielles concernant les enfants ou les familles, sauf si cela fait partie des exigences de mon travail ou si je suis légalement tenu de le faire.

1. Je signalerai toute préoccupation ou tout incident lié à ce code de conduite lorsque je développerai des préoccupations ou des soupçons concernant des violations de ce code.
2. Ce que je ferai :
   1. Signaler à la direction compétente, en utilisant les procédures pertinentes et/ou spécifiques au pays, tout élément qui semble enfreindre les normes contenues dans le code de conduite ou les politiques associées dont je suis témoin ou dont j'ai connaissance.
   2. Soutenir toute enquête sur des violations suspectées, présumées ou connues du présent Code ou des politiques associées de (nom de l'organisation), y compris en tant que témoin.

Ce que je ne ferai pas :

* 1. Retenir toute information pertinente.
  2. Entreprendre de ma propre initiative toute action qui ne serait pas conforme aux politiques et procédures locales et/ou, sans l'avis des points focaux et des responsables concernés.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et signature  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Lieu et date  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

1. Adapté du Code de conduite de Plan International, février 2018 https://plan-international.org/sites/default/files/field/field\_document/pii\_code\_of\_conduct\_february\_2018.pdf [↑](#footnote-ref-1)
2. Les cadeaux importants ne comprennent pas les petites marques d'appréciation. Vous devez informer votre supérieur hiérarchique si on vous offre ou si vous recevez des cadeaux de quelque nature que ce soit. [↑](#footnote-ref-2)